



Systemes et conflits fonciers liés à la participation citoyenne de protection de la réserve de faune de Finfingou à Banikoara

Land systems and conflict related to citizen participation in the protection of the Finfingou de Banikoara wildlife reserve

Bani SABI ASSOUMA¹, Fabien AFFO²

¹ Doctorant, École Doctorale des Sciences Agronomiques et de l'Eau, Université de Parakou, République du Bénin

² Maître de Conférences en Sociologie du Développement, Enseignant-Chercheur, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaine Université de Parakou, République du Bénin

Résumé : Cette recherche analyse les systèmes et conflits fonciers liés à la participation citoyenne de protection de la réserve de faune de Finfingou à Banikoara. Elle est réalisée auprès de 60 acteurs. Ce chiffre est obtenu en tenant compte du seuil de saturation déterminé, dès lors que nous avons constaté que les mêmes réponses reviennent plusieurs fois au sujet d'une même question au cours des entretiens. La méthode de collecte des données que nous avons utilisée, est boule de neige à l'aide d'un questionnaire. Pour l'analyse des données, la statistique descriptive et l'analyse du discours ont été utilisées à l'aide d'Excel et de XL STAT.2021. L'analyse des données montre que les populations riveraines occupent 55% de la taille de l'échantillon, les Gestionnaires, 8,33% des enquêtés, les Agents des ONG, 8,33% des groupes cibles, les Autorités locales, 8,33% des enquêtés, les Autorités politico-administratives, 6,66% du groupe cible et les Agents CENAGREF, 13,33% de la taille de l'échantillon. L'analyse relève 5 catégories d'acteurs impliqués dans le processus des systèmes et conflits fonciers liés à la participation citoyenne de protection de la réserve de faune de Finfingou à Banikoara. Il ressort également de l'analyse des données, que le mode d'occupation des terres et de la gestion collective a fait place à une gestion individuelle de la terre entraînant la disparition des règles ancestrales. Il ressort de l'analyse des données, qu'à Finfingou les conflits sont présents dans tous les actes de participation du système foncier autour de la réserve de faune de Finfingou. Qu'il s'agisse de sociétés traditionnelles qui se transforment progressivement vers une société moderne, mais leur intensité varie selon les acteurs, les régions et d'une localité à une autre. Par ailleurs, des

efforts méritent encore d'être faits dans le sens de la sensibilisation des populations riveraines d'une participative active et réelle des acteurs locaux.

Abstract: This research analyzes the systems and land conflicts related to citizen participation in the protection of the wildlife reserve in Finfingou de Banikoara. It is carried out with 60 actors. This figure is obtained by taking into account the determined saturation threshold. Since we have noticed that the same answers come up several times about the same question during the interviews. The data collection method we used is snowballing using a questionnaire. For data analysis, descriptive statistics and discourse analysis were used using Excel and XL STAT.2021. Data analysis shows that local populations occupy 55% of the sample size, managers 8.33% of respondents, NGO agents 8.33% of target groups, local authorities 8.33% of respondents, political administrative authority's 6.66% of the target group and CENAGREF agents 13.33% of the sample size. The analysis identifies 5 categories of actors involved in the system process and land conflicts related to citizen participation in the protection of the Finfingou de Banikoara wildlife reserve. It also emerges from the analysis of the data that the mode of occupation of the lands of the collective management gave way to an individual management of the land leading to the disappearance of the ancestral rules such. It emerges from the analysis of the data that in Finfingou conflicts are present in all the acts of participation of the land system around the fauna of Finfingou. Whether it is traditional societies that are gradually transforming into a modern society, but their intensity varies according to the actors, the regions and from one locality to another. In addition, efforts still deserve to be made in the direction of sensitizing the local populations of an active and real participation of local actors.

Mots-clés : Systèmes, Conflits fonciers, Participation citoyenne, Protection de la réserve de faune, Banikoara (Bénin)

Keywords: Systems, Land conflicts, Citizen participation, Protection of the wildlife reserve, Banikoara (Benin)

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.8279915>

Published in: Volume 2 Issue 4



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

1. Introduction

La conservation des aires protégées a fait l'objet de nombreuses études au Bénin. Elles ont montré que la gestion des faunes comporte une part d'incertitude observée dans les effets imprévisibles des politiques de participation liées aux systèmes de foncier de protection des faunes. « Les faunes occupent une place centrale dans les politiques de conservation (Adams et al., 2013 ; Laslaz et al., 2012 ; Dudley, 2008 ; Paz Salinas, 2008) » qui, depuis le XIX^{ème} siècle, visent « à limiter les profonds changements résultant des activités anthropiques qui ont affecté, à l'échelle planétaire, la biodiversité, les dynamiques des écosystèmes et, par conséquent, les services qu'ils fournissent aux sociétés » (Kennedy et al., 2019 ; Álvarez Fernández et al., 2017).

Aujourd'hui, il existe « plus de 200 000 faunes dans le monde, qui couvrent 15% des surfaces terrestres et près de 5% des océans » (IUCN, 2019). Les actions de gestion et de restauration écologiques de ces espaces (par la suite simplement nommées « gestion/restauration »), occupent une place centrale dans l'agenda environnemental mondial depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, car « elles offrent des promesses considérables dans l'optique d'améliorer les dynamiques et le fonctionnement des

écosystèmes » (Waller, 2016 ; Friberg et *al.*, 2016). Or, « les acteurs responsables de la gestion et participation des faunes doivent aujourd'hui faire face à une complexification des processus d'intervention au sein de ces espaces » (Atauri Mezquida et *al.*, 2005). Cette complexification s'explique, en partie, par le fait que la participation des acteurs et le système foncier mis en place sont diversement perçus. Alors, ces acteurs doivent actuellement répondre à des « exigences imposées par le cadre réglementaire environnemental qui, à l'instar de la prise en compte des connaissances scientifiques, constituent des impératifs pour l'action environnementale » (Granjou et Mauz, 2007) et sont en constante évolution. De plus, les acteurs de la participation doivent faire face à divers types de contraintes locales, en particulier des enjeux liés au système foncier qui peuvent également évoluer.

Dans le domaine des faunes, l'implication des acteurs locaux doit être au premier plan. En effet, les limites des démarches top-down, c'est-à-dire des démarches « verticales dans lesquelles les autorités prennent les décisions sans prendre en compte les parties prenantes, ont été mises en évidence par de nombreux travaux » (Glaser et *al.*, 2010 ; Mauerhofer, 2011 ; Simon, 2018). Ces derniers mettent, entre autres, en évidence « le fait que les démarches top-down rendent difficile la mise en place de solutions adaptées à des contextes diversifiés et incertains » (Simon, 2018) et « risquent de négliger certains dispositifs informels de protection des faunes » (Glaser et *al.*, 2010). Par ailleurs, la participation est promue par la communauté scientifique (Lemieux et Scott, 2011 ; Bressane et *al.*, 2017) et de plus en plus mise en avant dans les discours politiques » (Cortes-Vazquez, 2020 ; Alcon et *al.*, 2019). Dans ce contexte réglementaire, scientifique et social, « on voit émerger de plus en plus de processus et dispositifs intégrant des approches participatives liées aux systèmes fonciers » (UICN, 2013). Cependant, « des recherches scientifiques récentes montrent que le déploiement de ces approches au sein des faunes dans le département du Borgou au Bénin n'est pour l'heure pas satisfaisant » (Ferraton, 2016 ; Morère, 2017).

Malgré l'importance croissante de la participation au niveau du département de l'Alibori, celle-ci n'a, à notre connaissance, encore jamais été étudiée au sein des faunes, terrain d'étude de notre recherche. Le code forestier du Bénin définit la réserve villageoise de faune comme « une portion du domaine forestier rural affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources à partir d'un plan de gestion planifié ». Les conflits générés par la fixation de nouvelles règles d'accès à la terre et son usage dans le village de Finfingou dans la commune de Banikoara où plusieurs acteurs se côtoient sont au cœur de cette recherche qui traite du cas de contradictions entre acteurs autour d'une réserve villageoise de faune.

Le processus de développement local est potentiellement l'une des plus importantes innovations politiques intervenues en Afrique subsaharienne à la suite des processus démocratiques. La loi n°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin dispose en ses articles 150 et 151, que « les collectivités territoriales de la République sont créées par la loi et s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ». La décentralisation devenue effective depuis l'élection des organes locaux en décembre 2002, confère à la commune, représentée par le Maire et le conseil communal, la responsabilité de planifier et de gérer le développement local jusqu'alors assurée par l'Etat (la loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin – art. 84) à travers le transfert des compétences, notamment : i) la gestion du développement local, ii) l'aménagement du territoire et iii) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Cet article vise l'analyse du système et conflits fonciers liés à la Participation citoyenne de protection de la réserve de faune de Finfingou à Banikoara. Les pages qui suivent présenteront l'approche méthodologique de la recherche, les résultats obtenus suivis de leur discussion et la conclusion.

2. Approche méthodologique de l'étude

2.1 Zone de l'étude

La zone d'étude est la commune de Banikoara représentée par la carte ci-dessous.

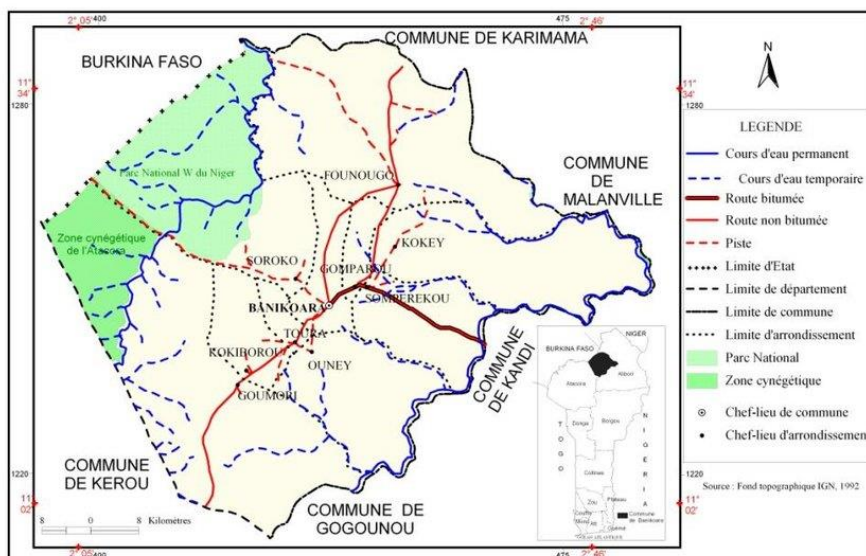


Figure 1: Carte de la zone d'étude.

Source : PDC, Banikoara, 2019

2.1.1. Situation géographique

La Réserve villageoise de faune Rapidalibori se situe au Nord du Bénin, aux abords du Parc National du W/Bénin et de la zone cynégétique de la Djona (carte 1), sur la zone agro-écologique dite zone cotonnière du Nord Bénin. Elle est située dans l'arrondissement de Kokey (commune de Banikoara, département de l'Alibori). Elle s'étend sur 71,3 km² (7 130 ha) et est comprise entre 11°19'04'' et 11°26'07'' de latitude nord et entre 2°47'28'' et 2°54'46'' de longitude est (Carte 3). La rivière Alibori borde les limites nord et est de la réserve. Au sud, la délimitation correspond à la limite de la bande pastorale de la zone tampon du complexe W ; la limite ouest a été déterminée en suivant les limites des champs (Carte 2).

2.1.2. Topographie

Le relief est caractérisé par un ensemble formé de plateaux parfois modelés dans une série sédimentaire du crétacé ou de plateaux couronnés de buttes cuirassées et de collines qui offrent une vue panoramique du site du projet.

Les principaux cours d'eau sont : l'Alibori et la Konékoga. On rencontre aussi de nombreux ruisseaux remarquables surtout en saison pluvieuse.

2.1.3. Climat

De type soudanien, le climat du milieu est caractérisé par deux grandes saisons : une saison sèche qui s'étend d'octobre à avril et une saison des pluies qui s'étend de mai à septembre (Adam & Boko, 1993). Il faut remarquer que les mois de novembre, décembre et janvier sont complètement secs. Les autres mois de la saison sèche connaissent une pluviométrie comprise entre 1,8 mm et 38,7 mm. Le mois d'août est le mois le plus arrosé avec 280 mm. Les premières pluies sont parfois suivies d'une période de deux à trois semaines sans pluie.

La température, la plus basse (24,9 °C) est observée en décembre, la plus élevée au mois d'avril (32,5 °C). La zone d'étude est soumise à deux types de vents saisonniers : (i) l'alizé maritime qui provient de la dépression atmosphérique de l'île de Sainte-Hélène située au sud-ouest de l'Afrique, souffle d'avril à novembre et (ii) l'Harmattan qui provient de l'anticyclone des Açores situé au large du Portugal, soufflant de décembre à mars. Ce vent sec augmente le déficit hygrométrique de l'air entre décembre et janvier accentuant ainsi les conditions d'aridité de la zone en saison sèche. La durée d'insolation moyenne maximale est observée en novembre, la minimale en août. La période la plus ensoleillée s'étend d'octobre à juin, la moins ensoleillée de juillet à septembre. L'insolation représente le paramètre essentiel du rayonnement global et joue à ce titre un rôle très important à la fin de l'hivernage en intensifiant l'évapotranspiration. L'humidité relative qui joue le rôle atténuateur du déficit hydrique, varie suivant les mois. Elle est maximale entre avril à novembre et minimale de mai à octobre.

2.1.4. Végétation

La principale formation forestière rencontrée dans le milieu d'étude est la galerie forestière caractérisée par la présence des espèces telles que : *Khaya senegalensis*, *Diospyros mespiliformis* et *Kigelia africana*. Les savanes boisées, arborées et arbustives sont aussi présentes dans le secteur. Les espèces ligneuses les plus communes sont : *Acacia seyal*, *Acacia senegal*, *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata* et *Combretum spp.*, alors que les herbacées les plus rencontrées sont : *Andropogon gayanus*, *Andropogon pseudapricus* et *Hyparrhenia involucrata*.

2.1.5. Faune

2.1.5.1. Mammifères

Presque toutes les espèces de grands mammifères de la savane soudanienne de l'Afrique occidentale se trouvent dans le Parc du W, à l'exception de la girafe et de l'élan de Derby. La gazelle à front roux est absente dans la partie béninoise du Parc (rapport « Développement des Parcs Nationaux, Bénin. Plan Directeur Parc National du W du Niger », FAO 2002). Le livre de référence sur les grands mammifères du complexe WAP (« Les Grands Mammifères du Complexe WAP », Lamarque, 2004) fait état de 53 espèces présentes dans le complexe WAP (Parcs d'Arly, de la Pendjari et du W) tandis que le rapport du Plan Directeur du Parc du W du Bénin de 2002 en répertorie seulement 33, les plus remarquables.

2.1.5.2. Oiseaux

Le livre de référence sur les oiseaux du complexe WAP (« Les Oiseaux du Complexe WAP », Balança, Cornélis et Wilson, 2007) fait état de 455 espèces présentes dans l'ensemble du complexe WAP (Parcs d'Arly, de la Pendjari et du W) et 378 dans le Parc du W. Dans le rapport « Inventaire de l'avifaune du Complexe du W et de la Vallée du Niger (Bénin) » (Adjakpa 2003), 220 espèces d'oiseaux ont été recensées. Les groupes d'oiseaux les plus représentés dans le Complexe du W sont les oiseaux de proie, les limicoles, les canards, les passereaux.

2.1.5.3. Reptiles

Il n'existe pas réellement de liste des reptiles présents dans le Parc du W. On peut apercevoir des crocodiles (*Crocodylus Niloticus*), différentes espèces de serpents, des tortues aquatiques des familles *Pelomedusidae* et *Trionychidae*, des sauriens dont le plus remarquable est le varan des du Nil *Varanus niloticus*, des petits lézards des familles *Gekkonidae*, *Agamidae*, *Scincidae* et *Chamaeleonidae* (rapport « Développement des Parcs Nationaux, Bénin. Plan Directeur Parc National du W du Niger », 2002).



Figure 2: Localisation de la zone d'étude

Source : Système d'information Géographique (SIG) du parc W, 2023

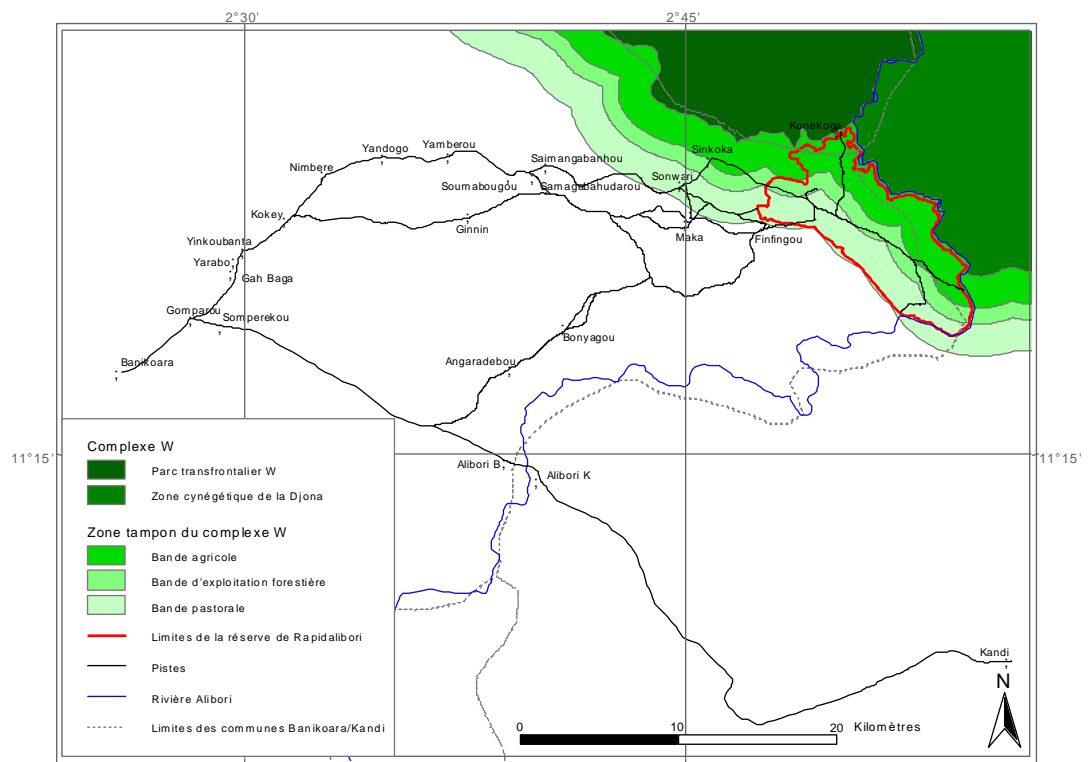


Figure 3: Limites géographiques de la réserve villageoise de faune Rapidalibori

Source : Système d'information Géographique (SIG) du parc W

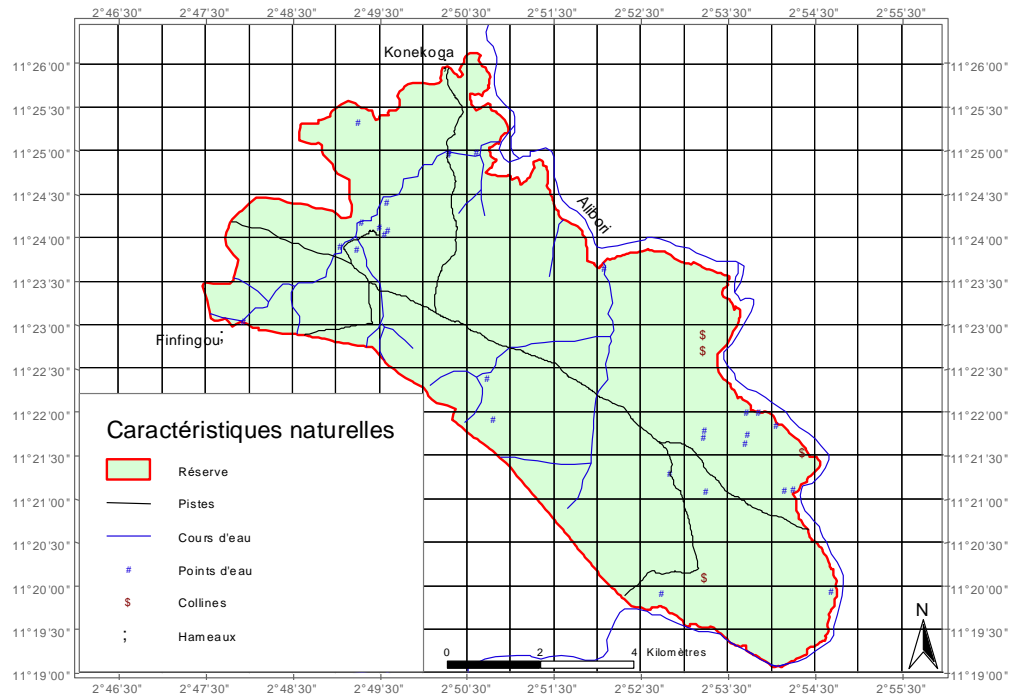


Figure 4: Caractéristiques naturelles observées dans la réserve villageoise de faune Rapidalibori

Source : Système d'information Géographique (SIG) du parc W

2.2 Technique et taille de l'échantillonnage

Pour mener à bien cette étude, une catégorisation des acteurs présents est nécessaire ainsi que la formation de l'échantillon. Dans le cadre de cette étude, l'échantillon porte sur 60 personnes. Ce chiffre est obtenu en tenant compte du seuil de saturation déterminé, dès lors que nous avons constaté que les mêmes réponses reviennent plusieurs fois au sujet d'une même question au cours des entretiens.

2.3 Méthodes, techniques et outils de collecte des données

La méthode de collecte des données que nous avons utilisée, est boule de neige à l'aide d'un questionnaire. La plupart des données proviennent des enregistrements, des prises de note au cours des enquêtes avec les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve communautaire de faune de Finfingou. Des données issues de l'observation directe et de la recherche documentaire sont aussi exploitées dans le cadre de ce travail.

2.4 Méthodes, techniques et outils d'analyse des données

Les données collectées ont été traitées. Il a été procédé à la catégorisation, au classement, puis à la triangulation des données recueillies. Toutefois, les logiciels Word, Excel et XL STAT.2021 ont été mis à contribution pour le traitement des données. Elle est portée sur la statistique descriptive et l'analyse du discours. Voila décrit le contexte de la recherche dont les résultats obtenus sont ci-dessous présentés.

3. Résultats

Trois résultats issus de cette étude seront renseignés et discutés comme suit : profils des personnes enquêtées, les différents acteurs et les attributions de chaque type d'acteur impliqué dans la participation

citoyenne, le mode d'occupation des terres, puis la typologie des conflits fonciers dans le secteur de la recherche.

3.1 Profils des personnes enquêtées

Il est important de faire une cartographie des acteurs enquêtés lors de cette étude. Les données du tableau I présente la répartition des cibles enquêtées.

Tableau 1 : Composition statistique des groupes cibles

Groupes cibles	Effectifs	Pourcentage (%)
Riverains	33	55%
Gestionnaires	5	8,33%
Agents des ONG	5	8,33%
Autorités locales	5	8,33%
Autorités politiques	4	6,66%
Agents CENAGREF	8	13,33%
Total	60	100

Source : Données de terrain, juin 2022

A l'analyse, les données du tableau I révèlent que les populations riveraines occupent 55% de la taille de l'échantillon, les Gestionnaires, 8,33% des enquêtés, les Agents des ONG, 8,33% des groupes cibles, les Autorités locales, 8,33% des enquêtés, les Autorités politico-administratives, 6,66% du groupe cible et les Agents CENAGREF, 13,33% de la taille de l'échantillon global. Ces différents acteurs proviennent de plusieurs structures et des localités riveraines de la réserve de faune de Finfingou.

3.2 Différents acteurs et attributions de chaque type d'acteur impliqué dans la participation citoyenne

L'analyse des données relève 5 catégories d'acteurs impliqués dans le processus du système et conflits fonciers liés à la participation citoyenne de protection de la réserve de faune de Finfingou à Banikoara.

Il s'agit de :

- PTF (IGF, UE) comme sources de financement et responsables d'orientation technique ;
- ONG-ED (environnement et développement) : porteur local du projet ;
- CENAGREF : porteur national du projet et chargé de fournir le patrimoine parental de faune ;
- Elus locaux, société civile (OSC) et autorités coutumières chargés d'accompagner le projet ;
- Populations riveraines comme partenaires privilégiés et élément déterminant dans la gestion participative du projet.

L'implication des différents acteurs développe des comportements donnant lieu aux constats suivants : Les propriétaires terriens avaient le monopole sur le domaine du ranch. La délimitation de la ZT est venue les exproprier, et dès cet instant, la zone peut être exploitée par tous les acteurs désireux et remplissant les conditions fixées par le CENAGREF.

Tous ceux qui ne pouvaient pas avoir accès à la zone sans l'accord des propriétaires terriens sont, du coup, libres de remplir les formalités pour y accéder.

La mise en œuvre du projet fait intervenir dans la participation liée au système foncier une nouvelle forme d'expropriation, mais cette fois, ce sont ceux qui s'étaient vus permis par les lois de la Zone Tampon.

Mise en œuvre de la participation et diversification des comportements chez les riverains.

Les éleveurs transhumants n'ont pas de mot à dire pour ne pas se faire découvrir dans le Parc. Alors, les éleveurs sédentaires grognent parce qu'ils ne jouiront plus de ce pâturage idéal.

Par contre, les agriculteurs qui avaient le droit d'usage de la ZT sont mécontents, car la zone leur permettait d'échapper aux conflits fonciers traditionnels, la ZT n'étant censée appartenir à personne. Ainsi, les agriculteurs qui se voyaient propriétaires terriens en ZT sont heureux de laver l'affront à l'endroit de leurs pairs qui les narguaient, selon eux, en occupant leurs terres sans leur mot d'ordre.

Quant aux braconniers, ils gardent leur mutisme, car personne n'ose s'appeler par ce nom autour d'une aire protégée.

A contrario, la gent féminine est en attente de recevoir des appuis de tous genres pour le développement des AGR (activités génératrices de revenu).

Mais les autorités coutumières et l'organisation de la société civile semblent être les plus honnêtes dans leur soutien.

Pour ce qui concerne le CENAGREF, il a eu une position très mitigée, car on n'arrive pas comprendre pourquoi ce centre n'a pas réussi à défendre le dossier afin que l'Etat donne sa contrepartie à la réalisation du projet.

Enfin, quant aux élus locaux, dans leur rang, d'aucuns ont parfois un langage diplomatique pour caresser leur électorat ; ce qui est pardonnable car c'est un principe politique.

3.3 Mode d'occupation des terres

En milieu *baatonu*, la terre appartient généralement au premier occupant. Il ne faut pas entendre la première occupation comme forcément le fait d'avoir travaillé prioritairement la terre ou d'avoir séjourné longuement sur l'immeuble dont la propriété est réclamée. Parfois, même au cours d'une partie de chasse, l'endroit où le chasseur a fait son dépôt de viande fait déjà office d'indice de primauté d'occupation de cet espace. Pendant son séjour en brousse, le chasseur essaie de délimiter la zone parcourue à la recherche du gibier, généralement au moyen des gros arbres, de collines, de rivières... , et d'en informer sa famille et les quelques rares habitants de son aire géographique. C'est ainsi que plusieurs familles ont acquis la propriété sur de vastes étendues de terre dans le parc W, les zones cynégétiques et la zone tampon avant l'avènement du colon.

C'est le cas de la famille « WASSABIA » de Gomparou qui était propriétaire traditionnel majoritaire des terres à Finfingou. Avant l'intervention du projet RAPIDALIBORI en charge de la réalisation de la réserve villageoise, cette famille détenait l'exclusivité de la zone qu'elle disposait à volonté. Avec la croissance démographique et la restriction d'emblavement causée par la délimitation du parc et de la zone tampon dans les villages Founougo, nombre de producteurs originaires de Kandèrou, Darè, Igrigou et d'autres contrées de la commune de Banikoara, ont jeté leur dévolu sur la zone de Finfingou. En ce moment, tous faisaient allégeance à la famille « WASSABIA » aux fins d'avoir des terres cultivables en prêt. Ces nouvelles demandes ont conduit à une forte occupation de la zone devant abriter plus tard la réserve villageoise de faune. Prévue pour être réalisée sur dix mille hectares au départ, l'occupation humaine a obligé les gestionnaires du projet à revoir la superficie à sept mille hectares. Il fallait négocier principalement avec les propriétaires terriens pour déduire cette superficie de leur patrimoine. Mais, à la phase de délimitation, il s'est avéré qu'une grande part de l'espace relève de la zone tampon. Du coup,

la famille propriétaire traditionnel a vu la propriété d'une grande partie de ses terres lui filer entre les doigts.

A l'annonce du statut de zone tampon, d'une partie de la zone du projet, les paysans installés sous le couvert de l'aîné de la famille WASSABIA, qui poussaient les propriétaires terriens au refus de céder le site du projet, ont vu leur résistance faiblir, car le propriétaire de leurs emblavures est subitement devenu l'Etat béninois au lieu d'une personne physique avec qui ils entretenaient de bonnes relations. C'est dans cette situation embarrassante que le projet de création de la réserve villageoise a connu des difficultés de mise en œuvre jusqu'à fermer ses portes.

L'initiative de la création de la réserve et l'abandon du projet ont impacté le mode d'accès à la terre à Finfingou. Les migrants agricoles ayant appris que toute la zone n'est pas la propriété du premier occupant, des vellétés conquérantes se sont rapidement développées sous le regard impuissant de la famille qui règlementait si bien les installations. En effet, sous le prétexte ce qui appartient à l'Etat appartient à tous, la bande signalée zone tampon a été prise d'assaut par les migrants sans aucun besoin d'autorisation préalable, car l'Etat qui est censé en être le propriétaire n'est pas à côté pour exercer la surveillance comme le faisait les descendants de WASSABIA.

Ce nouveau mode frauduleux d'accès à la terre qui a également couru sur toute la périphérie du parc W, est porteur de germes de conflits entre différentes catégories d'acteurs en présence.

En comparant le mode d'accès sous le contrôle du premier occupant à celui à l'ère de l'intervention des projets et textes de lois, nous pouvons retenir que les notions de protection de l'environnement et surtout de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles qui est l'un des piliers du développement durable, aujourd'hui prôné par la communauté internationale comme des innovations ou des découvertes, étaient déjà présentes dans les sociétés *baatonu*. En effet, les populations *baatonu* n'exploitaient pas impunément les forêts sans autorisation des chefs de terre, des aïeux mieux des dieux qui les habitent. La gestion traditionnelle de la terre a une dimension culturelle voire culturelle. Ceci l'a protégé pendant longtemps avant l'avènement de l'agriculture commerciale, de l'implantation des paysans sans titre foncier et la volonté de l'Etat de gérer les ressources naturelles. Concrètement, les familles ont été et continuent d'être affectées en profondeur par les phénomènes survenus depuis le début de la colonisation : apparition d'une économie marchande, développement de l'agriculture commerciale, croissance démographique qui ont eu d'influences profondes sur la gestion des ressources naturelles dans cette communauté.

3.4 Typologie de conflits fonciers

Les conflits sont inhérents à la vie humaine et rendent toujours comptes d'une situation. De ce point de vue, les conflits sont donc présents dans toutes les sociétés humaines, qu'il s'agisse de sociétés modernes ou traditionnelles, mais leur intensité varie selon les régions et d'une localité à une autre. La commune de Banikoara n'échappe pas à cette réalité sociétale. Le terme conflit désigne la rencontre ou plutôt la collision d'intérêts opposant deux ou plusieurs personnes physiques ou morales qui se disputent la jouissance d'un bien ou d'un droit. Le conflit peut être latent ou larvaire ; les plus récurrents dans la zone d'étude se résument aux conflits ci-après :

❖ Conflits liés à l'accueil des migrants dans les zones à forte potentialité agricole

Avant que la zone de Finfingou ne soit investie par les gros producteurs de l'arrondissement de Founougo en quête de terres cultivables suffisantes, la région était déjà habitée par les populations de Sonwari, Sinkoka et Finfingou même qui a plus un aspect de hameau de culture moins aggloméré comparativement aux deux premières localités. A leur création, Sonwari et Sinkoka étaient considérés comme des bases d'intervention de certains grands chasseurs pour une exploitation aisée de la région riche en gibier. De ce fait, l'agriculture y était moins développée que le braconnage. C'est suite à

l'expansion de la culture cotonnière qui a repeuplé Finfingou et ses environs, que la jeune génération a senti la nécessité d'occuper l'espace pour des fins agricoles. L'envahissement des migrants qui sont pour la plupart de grands entrepreneurs agricoles, est intervenu dans un contexte où les autochtones ont compris l'opportunité de développer des stratégies de réservation de terres en insinuant parfois la jachère sur des sols à peine exploités dans l'intention d'étendre les exploitations. Au moment où les autochtones se contentaient de faire la courbette auprès des propriétaires terriens pour bénéficier d'un lopin additionnel de terre, les migrants étant pour la plupart de gros producteurs ayant mieux compris l'utilité de la terre dans leurs activités, ont développé une stratégie de corruption leur permettant d'accéder facilement à de vastes superficies. Ainsi, les migrants sont venus corser les conditions d'accès des autochtones aux terres et se font des coups bas auprès des propriétaires terriens pour pouvoir occuper les meilleures superficies de terres cultivables. Ces nouvelles pratiques s'écartant des normes traditionnelles ont plongé les acteurs en présence dans une spirale de conflits dont voici les plus courants.

❖ Conflits entre agriculteurs migrants et autochtones

Le développement d'une politique corruptrice par les migrants dans le dessein de gagner rapidement la confiance des propriétaires terriens et de supplanter les autochtones, laisse des remous au niveau de ces derniers. En revanche, un front d'autochtones naît pour contester la présence des migrants en dénonçant leur mode d'occupation abusive des terres conduisant à l'amenuisement des ressources naturelles jadis exploitées rationnellement dans le souci d'en laisser en héritage aux générations futures. En effet, on assiste à deux camps opposés, résultats d'une solidarité mécanique regroupant de part et d'autre des acteurs de même statut. Les migrants deviennent par la suite une menace pour leurs donateurs eux-mêmes qui voient leur pouvoir sur leurs donataires se réduire du fait de la protection des agents forestiers dont bénéficient les derniers venus.

D'un autre côté, pour beaucoup de propriétaires de terres dans ce village, le lopin détenu est l'unique source de revenu, d'où l'on s'efforce de tirer le maximum. Pour les emprunteurs et autres locataires, leur statut économique n'est non plus soutenable. Les tentatives de duperie sont dès lors des stratégies de survie dans des situations de pauvreté. C'est le cas des terrains vendus depuis trois décennies (avec toutes les pièces requises pour conférer à l'acquéreur un droit inaliénable de propriété) qui sont renégociés par les descendants des vendeurs, sous prétexte que leurs parents avaient sous-estimé la valeur de la terre. Ainsi, l'acquéreur et ses ayants droits sont soumis à un chantage spéculatif permanent.

❖ Conflits entre agriculteurs autochtones

Ces conflits prennent leur source, d'une part, dans la contestation des limites de terres entre les collectivités propriétaires terriens et dans la contestation de l'autorité du chef de collectivité et de ses abus dans l'exercice autocratique du pouvoir sur la gestion et l'attribution du foncier. D'autre part, entre les autochtones ne jouissant pas de droit de propriété sur les immeubles, et bénéficiant de ce fait de prêt ou de don de terre, il se développe parfois de la jalousie voire de la haine, du fait que certains disposent de superficie que d'autres. Dans ce cas, le penchant du donateur ou du prêteur est source de conflits.

❖ Conflits entre migrants

Lorsque les migrants arrivent à ravir facilement la vedette aux autochtones en faisant usage des jeux de coulisse auprès des propriétaires terriens, entre eux, la bataille est souvent plus rude pour que chacun puisse régner en maître sur un territoire pourtant étranger à tous. Chacun cherche à optimiser sa superficie emblavée en tentant d'étendre son exploitation par tous les moyens. En effet, l'empiètement du moindre centimètre sur la superficie d'autrui est source de vives tensions entre exploitants. De même, ils sont opposés par la pratique de la médisance dans le dessein de se ternir mutuellement l'image auprès des propriétaires afin d'être dans leurs bonnes grâces. Certains migrants développent une complicité avec les agents forestiers pour nuire à d'autres et s'arroger leurs terres au moyen d'intimidation.

❖ Conflits entre les éleveurs et les cultivateurs

Le pâturage itinérant est identitaire de l'élevage traditionnel qui a cours à la périphérie du parc avec des incursions de temps à autre dans l'aire protégée. Du fait de la mobilité des troupeaux à la recherche de pâturage, les éleveurs sont friands de grands espaces non ensemencés pour faire bien paître leurs animaux aux fins de leur garantir l'embonpoint tributaire d'une reproduction accélérée du cheptel. Mais, la culture extensive étant dévastatrice des écosystèmes, les cultivateurs mettent à mal l'activité des éleveurs en occupant les zones de pâturage et en obstruant les couloirs de passages des animaux domestiques. Cet état de choses oblige les éleveurs à causer des dégâts sur les cultures. Des fois, pour marquer leur désappointement, les éleveurs introduisent volontairement leurs troupeaux dans les cultures, causant ainsi des pertes énormes aux cultivateurs. Cette situation aboutit souvent au dédommagement au mieux des cas, et au pire des cas, à des affrontements sanglants.

❖ Conflits entre l'Etat et les différents opérateurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs ou artisans).

Les agriculteurs et exploitants forestiers opérant dans les forêts classées sont en conflit permanent avec l'administration forestière. La nature de ces conflits varie d'une époque à une autre, d'une région à une autre. Les conflits du genre surviennent surtout quand l'Etat et ses démembrements exproprient l'espace pour cause d'utilité publique ou mettent en application des textes règlementaires inadaptés. Une telle réduction de l'espace est source potentielle de frustration, car les acteurs ruraux concernés se voient privés de certaines ressources agricoles, pastorales ou forestières. Cela entraîne des comportements illicites, frauduleux, voire le dérèglement des régimes fonciers et des systèmes de production.

C'est le cas par exemple du Projet de création du ranch de Finfingou, ce qui crée un conflit foncier dans le village. Au nombre de tout ce qui précède, le constat fait est qu'il existe une pluralité d'acteurs protagonistes des conflits. Dans le village de Finfingou où la pression démographique est très élevée, la pression est également très élevée chez les détenteurs de droit coutumier à renégocier ou remettre en cause les droits délégués ou acquis par les allochtones, mais aussi dans de nombreux cas où l'acquéreur de droit est autochtone. Le caractère non écrit de la plupart des contrats est la principale cause des conflits et des tentatives de duperie par les différentes parties.

A l'analyse des données présentées ci-dessus, les populations riveraines occupent 55% de la taille de l'échantillon, les Gestionnaires 8,33% des enquêtés, les Agents des ONG, 8,33% des groupes cibles, les Autorités locales, 8,33% des enquêtés, les Autorités politiques administratives, 6,66% du groupe cible et les Agents CENAGREF, 13,33% de la taille de l'échantillon global. Ces résultats rejoignent ceux de (Ananovich, K., & Blanchet, M., 2022) qui montrent que « le profil des enquêtés et les pourcentages de réponses sur *P. erinaceus* ont été analysés à travers des histogrammes et des indices de diversité. Quatre catégories d'usages ont été relevées, médicinale, artisanale, fourrage et bois d'œuvre. La connaissance des usages de l'espèce est inégalement répartie entre les populations »

Pour Nanan, K. K. N et al., (2022), « l'importance socio-culturelle est basée sur la divergence des acteurs ». Selon Ouattara, Y. S et al., (2021), « le profil sociodémographique de tradipraticiens de santé exerçant à l'Ouest du Burkina Faso varie en fonction du sexe, du niveau d'instruction, de l'âge, d'une diversité ethnique ; l'apprentissage, et le patrimoine ».

L'analyse des données relève 5 catégories d'acteurs impliqués dans le processus du système et conflits fonciers liés à la participation citoyenne de protection de la réserve de faune à Finfingou de Banikoara. Gansaonre, R. N et al., (2020) indiquent que « le jeu des acteurs à la périphérie du Parc W du Burkina Faso: entre conflictualité et incoordination des interventions est en fonction de la diversité des origines et le profil des acteurs »

Selon Abanda Ngono, F., & Ngoutane Peyou, S. A. (2022), « les modes de participation et d'implication des communautés autochtones dans l'exploitation des ressources naturelles au Cameroun reflète la territorialisation des dispositifs de participation et la mobilisation des ONG, reste à savoir si les communautés autochtones sont de véritables acteurs de la gouvernance forestière dans le bassin du Congo ». « L'analyse institutionnelle et sociologique de l'implication des communautés dans la gestion des forêts au Cameroun démontre à quel point l'émergence d'une action collective autochtone est importante pour que les communautés Bakola et Bagyéli deviennent de véritables acteurs de la gestion des forêts au Cameroun. »

Pour Ndjounguep, J. L. P. (2020), « la cartographie participative est un outil de dialogue et de prévention des conflits dans les communautés de nguti, region du sud-ouest cameroun » Pour la même source, « les affectations des terres dans la Commune de Nguti ont un impact non négligeable sur la tenure foncière traditionnelle qui ne représente que 30% du domaine national local. Il y réside plus de 20 000 habitants répartis en 54 communautés et 9 clans. 70% du domaine foncier y font partie des domaines classés par l'État ».

Il ressort de l'analyse des données qu'à Finfingou les conflits sont présents dans tous les actes de participation du système foncier autour de la faune de Finfingou. Qu'il s'agisse de société traditionnelle qui se transforme progressivement vers une société moderne, mais leur intensité varie selon les acteurs, les régions et d'une localité à une autre. La commune de Banikoara n'échappe pas à cette réalité. Cette réalité observée dans cette étude, rejoint les informations de Tshikengela, B. K. L. (2020) qui montre que « les systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles et persistance des conflits autour des aires protégées sont les sources de conflits sur la productivité au niveau de la ville en tenant compte de l'endogénéité du conflit ». « La distance entre la ferme et le domicile ou la route, la qualité du sol, la pente de la terre agricole, le statut marital, l'érosion du sol, services publics de vulgarisation et l'âge des agriculteurs sont tous significativement corrélés avec le conflit foncier. Nous constatons que les conflits fonciers augmentent les investissements dans les arbres permanents par rapport aux cultures non-arboricoles ». Pour Sougnabé, P., & Reounodji, F. (2021), « les 80% des conflits soumis aux cours et tribunaux se rapportent, directement ou indirectement, au foncier et à l'immobilier, signe que le secteur foncier est l'objet de préoccupations et de problèmes. Les acteurs travaillant dans la médiation des conflits au niveau local confirment qu'une part très importante des conflits qu'ils sont amenés à trancher est liée à des questions de terre ».

4. Conclusion

En définitive, les différents acteurs qui y interviennent jouent plusieurs rôles dans le processus à la participation citoyenne de protection de la réserve de faune à Finfingou de Banikoara. L'analyse révèle une complexité des impressions. Si pour les bailleurs, la participation résulte de la volonté des acteurs locaux à protéger leur nature, pour les acteurs locaux, la participation est un moyen de résolution de leurs problèmes matériels. Cette approche locale semble être soutenue par les autorités qui, sachant que les enjeux fonciers sont grands dans le village de Finfingou, ont autorisé l'implantation d'une action participative qui amputerait des superficies cultivables.

Au-delà de l'analyse d'un conflit, cette étude rend compte des problèmes de l'approche actions participatives de la gestion communautaire des ressources naturelles par les autorités locales. Celles-ci sont redevables à leurs et doivent se faire bien voir par la défense des intérêts de leurs électeurs. Or, les intérêts locaux vont parfois contre les intérêts globaux défendus par les bailleurs de fonds. Au même moment, les autorités sont tenues de défendre les intérêts globaux afin de bénéficier des avantages de la rente de l'intervention participative. Face à ces rapports ambigus, chaque acteur développe des stratégies de contournement, de négociation pour éviter les situations conflictuelles.

A la suite de la présente recherche et au regard de la résistance des populations face aux actions de conservation des ressources naturelles tel que démontré dans cet article, les recherches futures peuvent explorer dans quelle mesure la promotion des activités alternatives serait-elle une solution à l'exploitation inégale des ressources naturelles ?

Bibliographie

- [1] Abanda Ngono, F., & Ngoutane Peyou, S. A. (2022). Modes de participation et d'implication des communautés autochtones dans l'exploitation des ressources naturelles au Cameroun: réflexions sur un modèle de gouvernance forestière autochtone dans le bassin du Congo 1. *Les Cahiers du CIÉRA*, (21), 33-44.
- [2] Adams, W. M., Hodge, I. D., & Sandbrook, L. (2014). New spaces for nature: the reterritorialisation of biodiversity conservation under neoliberalism in the UK. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 39(4), 574–588.
- [3] Adegbinni, A. (2019). Manger les terres sacrées: les espaces du culte vodoun: nouveaux fronts d'urbanisation au Bénin. *Manger les terres sacrées*, 1-329.
- [4] Alcon, F., Albaladejo-Garcia, J. A., Zabala, J. A., Marin-Minano, C., & Martinez-Paz, J. M. (2019). Understanding social demand for sustainable nature conservation. The case of a protected natural space in South-Eastern Spain. *Journal for Nature Conservation*, 51, UNSP 125722.
- [5] Álvarez Fernández, I., Fernández, N., Sánchez-Carnero, N., & Freire, J. (2017). The management performance of marine protected areas in the North-east Atlantic Ocean. 35(1), 20–33
- [6] Ananovich, K., & Blanchet, M. (2022). Trajectoires, situations et profils de pauvreté précarité des retraités en Pays de la Loire (Doctoral dissertation, Gérontopole Pays de la Loire; Malakoff Humanis).
- [7] Atauri-Mezquida, J.A., De Lucio Fernández, J. V., Muñoz-Yanguas, Miguel. A. (2005). A Framework for Designing Ecological Monitoring Programs for Protected Areas: A Case Study of the Galachos del Ebro Nature Reserve (Spain). *Environmental Management*,
- [8] Bressane, A., Biagolini, C. H., Mochizuki, P. S., Roveda, J. A. F., & Lourenço, R. W. (2017). Fuzzy-based methodological proposal for participatory diagnosis in the linear parks management. *Ecological Indicators*, 80, 153-162.
- [9] Cortes-Vazquez, J. A. (2020). In the name of the people: The populist redefinition of nature conservation in post-crisis Spain. *Geoforum*, 108, 110–118.

- [10] Del Carmen Puiggros, O. (2021). La participation à la gouvernance territoriale des Kichwas de la province du Chimborazo en Équateur: les chemins de l'action historique dans le canton de Guamoto (Doctoral dissertation, Université du Québec en Outaouais).
- [11] Dudley, N. (Editor) (2008). Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN. x + 86pp. WITH Stolton, S., P. Shadie and N. Dudley (2013). IUCN WCPA Best Practice Guidance on Recognising Protected Areas and Assigning Management Categories and Governance Types, Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Switzerland: IUCN.
- [12] Ferraro, P. J., & Pattanayak, S. K. (2006). Money for Nothing? A Call for Empirical Evaluation of Biodiversity Conservation Investments. *PLoS Biology*, 4(4), e105.
- [13] Friberg, N., Angelopoulos, N. V., Buijse, A. D., Cowx, I. G., Kail, J., Moe, T. F., Moir, H., O'Hare, M. T., Verdonshot, P. F. M., & Wolter, C. (2016). Effective River Restoration in the 21st Century. In *Advances in Ecological Research* (Vol. 55, pp. 535–611). Elsevier.
- [14] Gansaonre, R. N., Sodore, A. A., & Ouédraogo, B. (2020). Jeu des acteurs à la périphérie du Parc W du Burkina Faso: entre conflictualité et incoordination des interventions. *Afrique science*, 16(5), 118-135.
- [15] Gansaonre, R. N., Sodore, A. A., & Ouédraogo, B. (2020). Jeu des acteurs à la périphérie du Parc W du Burkina Faso: entre conflictualité et incoordination des interventions. *Afrique science*, 16(5), 118-135.
- [16] Glaser, M., Baitoningsih, W., Ferse, S. C. A., Neil, M., & Deswandi, R. (2010). Whose sustainability? Top-down participation and emergent rules in marine protected area management in Indonesia. *Marine Policy*, 34(6), 1215–1225.
- [17] Granjou, C., Mauz, I. (2007). Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale. *Socio-logos*.
- [18] Kennedy, C. M., Oakleaf, J. R., Theobald, D. M., Baruch-Mordo, S., & Kiesecker, J. (2019). Managing the middle: A shift in conservation priorities based on the global human modification gradient. *Global Change Biology*, 25(3), 811–826
- [19] Laurans, Y. (2001). L'évaluation économique de la théorie à la pratique : L'expérience des SDAGE en France. *Nature Sciences Sociétés*, 9(2), 17–28
- [20] Lemieux, C. J., & Scott, D. J. (2011). Changing Climate, Challenging Choices : Identifying and Evaluating Climate Change Adaptation Options for Protected Areas Management in Ontario, Canada. *Environmental Management*, 48(4), 675-690.

- [21] Mauerhofer, V. (2011). A bottom-up ‘Convention-Check’ to improve top-down global protected area governance. *Land Use Policy*, 28(4), 877–886.
- [22] Morère, L. (2017). La participation institutionnalisée dans les espaces protégés habités.
- [23] Nanan, K. K. N., Gnanazan, Z. R. G., Akaffou, S. V. E., Pagny, F. P. J., Mevanly, O., Tiébré, M. S., & Ouattara, D. (2022). Importance socio-culturelle du bois de vène, *Pterocarpus erinaceus* Poir (Fabaceae), une espèce en voie de disparition, du centre-nord de la Côte d’Ivoire. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 16(2), 593-608.
- [24] Ndjounguep, J. L. P. (2020). La cartographie participative : un outil de dialogue et de prévention des conflits dans les communautés de Nguti, région du sud-ouest Cameroun (doctoral dissertation, université de Yaoundé (Cameroun)).
- [25] Ouattara, Y. S. R., Zerbo, P., Ouattara, A., Sourabie, S., & Boussim, I. J. (2021). Profils sociodémographiques de tradipraticiens de santé exerçant à l’Ouest du Burkina Faso. *Pharmacopée et médecine traditionnelle africaine*, 20(2), 113-121.
- [26] Paz Salinas, María Fernanda. (2008). De áreas naturales protegidas y participación: convergencias y divergencias en la construcción del interés público. *Nueva antropología*, 21(68), 51-74.
- [27] Quelles contributions à l’eco-acteurisation des participants et au développement territorial ? [Thèse de doctorat]. Université de Lille et Universidade Federal de Minas Gerais.
- [28] Simon, L. (2018). Pas d’environnement(s) sans territoire(s). In Arnould, P. et Simon, L. (dirs) *Géographie des environnements*. Belin éducation.
- [29] Sougnabé, P., & Reounodji, F. (2021). Mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans les zones d’intervention du projet ACCEPT. Capitalisation, IRAM Paris.
- [30] Tshikengela, B. K. L. (2020). Systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles et persistance des conflits autour des aires protégées de la RD Congo: Cas du Parc national de la Salonga en territoire de Monkoto. Presses universitaires de Louvain.
- [31] Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) France. (2013). Les espaces naturels protégés en France : une pluralité d’outils au service de la conservation de la biodiversité, Paris, 44 pages.
- [32] Waller, M. (2016). *Artefacts naturels : Nature, réparation, responsabilité* (Vol. 1–1). Éditions de l’Éclat.